

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 29 octobre 2015

DCM N° 15-10-29-14

**Objet : Soutien à divers projets culturels.**

**Rapporteur: M. SCHUMAN**

La Ville de Metz est engagée auprès des associations locales afin de les accompagner dans leurs actions de diffusion et de promotion notamment dans le domaine des arts plastiques et visuels. La ville intervient également dans la valorisation de l'histoire et du patrimoine de notre Cité avec des actions de promotion et d'animation.

L'association « Parcours d'artistes en Lorraine » souhaite organiser la quatrième édition de la manifestation « Arts en stock », marché des arts et de la création, les 11, 12 et 13 décembre 2015 à Saint-Pierre-aux-Nonnains. Elle sollicite l'aide de la Ville de Metz à ce titre. Après trois éditions organisées pendant 3 ans Place de la République au printemps, l'association a souhaité cette année faire évoluer ce marché en l'inscrivant dans l'esprit des fêtes de Noël à l'image du P'tit Baz'art, marché de Noël d'artistes qui se tient chaque année à Nancy. Par cette manifestation, elle souhaite promouvoir les créations artistiques uniques conçues par une quarantaine d'artistes locaux professionnels invités afin de leur permettre de rencontrer un large public.

Sur un budget prévisionnel de 13 810 euros, il est proposé d'apporter une subvention à l'Association « Parcours d'artistes en Lorraine » d'un montant de 2 000 euros au titre de l'aide au projet.

En matière de valorisation de l'histoire et du patrimoine de Metz, l'association Les Amis des Manufactures des Tabacs et allumettes messines souhaite faire réaliser une stèle à l'effigie du messin Eugène Rolland. Polytechnicien et Officier de la Légion d'Honneur, il fut le fondateur de la Manufacture des Tabacs de Metz en 1868. La sculpture sera érigée au cœur du nouveau complexe d'habitation, qui fait actuellement l'objet de la réhabilitation de ce lieu emblématique.

Sur un budget prévisionnel de 16 000 euros, le Conseil Départemental de la Moselle a été sollicité et s'engage pour un soutien financier à hauteur de 500 euros ainsi qu'une quarantaine d'entreprises, pour une aide en mécénat dont le total acté s'élève à 10 200 euros.

Il est proposé d'apporter une subvention à l'association Les Amis des Manufactures des Tabacs et allumettes messines d'un montant de 3 000 euros.

Le montant total des subventions proposées à diverses associations culturelles au titre de l'aide au projet s'élève à 5 000 euros dont le détail figure ci-après.

Par ailleurs, le Conseil Municipal du 25 septembre 2015 a octroyé à la compagnie Wanted Posse une subvention au titre de l'aide au projet afin d'organiser un concours chorégraphique international en danses urbaines à Metz, d'un montant de 16 000 euros et initialement prévu à compter d'octobre 2015 jusqu'en juin 2016. Compte tenu des obligations de l'opérateur de reculer la mise en œuvre de l'action, il est proposé d'annuler ladite subvention.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

#### DECIDE :

**D'ATTRIBUER** des subventions au titre de l'aide au projet pour l'exercice 2015 correspondant à un montant total de 5 000 euros aux associations culturelles suivantes :

- Les Amis des Manufactures des Tabacs et allumettes messines (réalisation d'une stèle à l'effigie d'Eugène Rolland)	3 000 €
- Parcours d'artistes en Lorraine (quatrième édition d'Arts en Stock les 11, 12 et 13 décembre à St-Pierre-aux-Nonnains)	2 000 €

**D'ANNULER** la subvention octroyée à l'association Wanted Posse d'un montant de 16 000 euros pour la création d'un concours chorégraphique international en danses urbaines à Metz, et votée par délibération du Conseil Municipal du 25 septembre 2015, compte tenu des obligations de l'opérateur de reculer la mise en œuvre de l'action.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire avec les associations bénéficiaires, notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjoint Délégué,

Hacène LEKADIR

Service à l'origine de la DCM : Action Culturelle  
Commissions : Commission des Affaires Culturelles  
Référence nomenclature «ACTES» : 8.9 Culture

Séance ouverte à 17h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 39 Absents : 16

Dont excusés : 14

**Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**